

Conditions d'admissibilité et de conditions complémentaires d'admissibilité

A. Conditions d'admissibilité

- Décision en cours de validité par l'aviq (W-F-Bx-G) attestant d'un handicap
- Avoir terminé son cursus scolaire ENS SP
- Decision du SPF SS accordant une All. de remplacement (ARR) ou une all. d'intégration (AI)
- Décision du SPF SS accordant les AF Majorées
- Décision d'une assurance, Fédris, A Fed des risques prof d'une incapacité de 20%
- Décision INAMI => indemnités d'invalidité
- Décision de l'ONEM => aptitude au travail réduite

Si oui à 1 critère

B. Conditions complémentaires: 1. Critère unique

- Ens Sp Forme 2
- + 50 ans
- Ens Sp Forme 3 sans qualification
- 9 points pour une AI
- ARR à durée indéterminée
- Fréquenté une section accueil et formation en ETA
- Avoir travaillé en ETA comme travailleur de production subsidié
- Avoir bénéficié d'une décision favorable de l'AVIQ pour travailler en ETA

+ 1 Critère

B. Conditions complémentaires: 2. cumulatif

- + 45 ans
- une période d'inactivité cumulé de 3 ans (au cours des 5 dernières années)
- Max CEB comme qualification
- Formation (OISP) sans avoir trouvé un emploi après au bout d'un an après la fin du suivi post formatif
- 2 echecs en emploi ordinaire malgré prime de compensation, aménagement de poste ou contrat d'adaptation professionnelle dans les 5 dernières années.

+ 2 Critères

OU